



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

VD

COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **ICT NETWORK SOLUTIONS LTD, BRISTOL (ENGLAND AND WALES), Succursale de Préverenges**, Z.I. le Trési 6 A, 1028 Préverenges
2. Commandement de payer N°: 6351157 du 10.09.2012
3. Créancier: Solufonds SA, Centre administratif Signy, 1274 Signy-Centre
4. Représentant: PATEK Serge, Bd Helvétique 6, 1205 Genève
5. **Remarques:** Titre de la créance et cause de l'obligation:
Arriérés de loyers et charges du 01.04.2012 au 30.09.2012 (6 x Fr. 100.-) concernant une place de parc située en extérieur de l'immeuble sis avenue de Belmont 13 à 1820 Montreux, contrat de bail à loyer du 01.06.2009, résilié pour défaut de paiement avec effet au 31.10.2012.
Fr. 600.00 + int. à 5% dès le 16.06.2012 + frais du commandement de payer et de la commination de faillite ainsi que les frais de la présente publication.
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous a été notifié le 07.12.2012, vous êtes menacé de la faillite.
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours de la notification du présent acte, le créancier aura le droit de requérir contre vous la faillite. Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les dix jours, selon l'art. 17 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. Vous avez la faculté de présenter au juge du concordat un projet de concordat.
L'administratrice se soustrayant obstinément à la notification, cette dernière intervient par publication, conf. à l'art. 66 al. 4 chiffre 2 LP.
Notification: La commination de faillite est notifiée à Madame Ngnikeu Yoke Lili Flore, le 01.11.2013 par la présente publication.

Office des poursuites du district de Morges
1110 Morges

01140715



Freitag - Vendredi - Venerdì, 01.11.2013, No 212, Jahrgang - année - anno: 131

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni Verschiedenes - Divers - Diversi